



Le 9 mai 2023

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
41^e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. :
turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : DEMANDE D'APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS ET DE LEUR PONDÉRATION POUR LES APPELS D'OFFRES DE 1 300 MW D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (A/O 2022-01) ET DE 1 000 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE (A/O 2022-02)
Remboursement de frais – D-2023-042
Régie de l'énergie : R-4207-2022
Notre dossier : LTG07096 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2023-042 rendue par la Régie de l'énergie le 4 avril 2023.

Intervenants	Frais octroyés (\$)
AHQ/ARQ	14 000,00
AQPER	22 979,30
FCEI	13 843,20
FQM	6 635,78
RNCREQ	22 989,60
ROEÉ	16 556,40
RTIEÉ	23 881,45
TOTAL	120 885,72

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/gm

c.c. Intervenants (par courriel seulement)